



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 19 février 2014

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 février 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Sébastien Desgagnés	conseiller	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 15 janvier 2014
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
  - 4.2.1 Réaménagement du centre administratif
    - 4.2.1.1 État du dossier
    - 4.2.1.2 Gestion contractuelle – Appel d’offres
  - 4.2.2 Exercice de planification d’aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique de la MRC de Coaticook
  - 4.2.3 Élaboration d’un plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
  - 4.2.4 Travaux d’aménagement du ruisseau Pratt
    - 4.2.4.1 État du dossier
    - 4.2.4.2 Demandes de la Ville de Coaticook
    - 4.2.4.3 Facturation

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d’autorisation de dépenses



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.3 Programme Changez d'air – Facturation 2013
- 5.4 Amélioration de l'habitat
- 5.5 Transferts budgétaires et affectation de revenus
- 5.6 Projet R2 – CJE de la MRC de Coaticook
- 5.7 Nettoyeur Coaticook – Bail du 386, rue Saint-Edmond

**6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Schéma d'aménagement et de développement – Suivi
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.31
- 6.3 Gestion contractuelle - Autorisation à signature – Contrats de services professionnels
  - 6.3.1 Entretien du réseau géodésique
  - 6.3.2 Gestion des matières résiduelles
- 6.4 Rapport annuel de gestion des matières résiduelles – 2013
- 6.5 Demande d'avis d'opportunité – Règlement d'emprunt n° 29-175 (2014) décrétant une dépense de 8 930 651 \$ pour la reconstruction du réservoir Cutting et abrogeant le règlement 29-151 (2012) de la Ville de Coaticook
- 6.6 Comités – Lien CCFP/CCA/CGE pour le secteur «Forêt»
- 6.7 Plan de gestion des matières résiduelles – Résolution de démarrage

**7.0 AVIS DE MOTION**

**8.0 RÈGLEMENTS**

- 8.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

- 9.1 Plan de travail 2014 – Équipe MRC
- 9.2 Diversification et développement
  - 9.2.1 Fonds de soutien aux territoires en difficultés, volet I à IV – Rapport annuel
  - 9.2.2 Mise à jour 2014
- 9.3 Culture
  - 9.3.1 Entente ciblée – Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) – Rapport annuel 2013 (reddition de compte)
  - 9.3.2 Entente de développement culturel (ministère de la Culture) – Reddition de compte An 2
  - 9.3.3 Addenda à l'Entente de développement culturel (ministère de la Culture) – Reddition de compte
  - 9.3.4 Entente de développement culturel – Transfert - Projet de la Maison des jeunes de Coaticook
- 9.4 Programme d'aide financière aux MRC – Rapport 2013
- 9.5 Acte de cession à la Municipalité de Compton – Adjudication des lots 1 804 445, 1 803 607 et 2 354 928 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Sherbrooke, dans la Municipalité de Compton
- 9.6 Stagiaire en urbanisme
- 9.7 Assemblée générale des élus



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 9.8 Gestion des plateaux – Gymnase régional
- 9.9 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSHC
- 9.10 Consultation sur l'offre de service en soutien à la commercialisation pour les entreprises du secteur bioalimentaire
- 9.11 Demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-Laurent – Pacte rural (PNR 3) – Critères d'admissibilité
- 9.12 Conseil d'administration du CLD – Milieu socio-économique

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 17 février 2014
- 10.2 Compte-rendu du Comité consultatif de la forêt privée du 18 février 2014
- 10.3 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 19 février 2014

**11.0 RECOMMANDATIONS**

- 11.1 Comité administratif du 17 février 2014
  - 11.1.1 MRC de Matawinie et UPA-Coaticook – Appui aux municipalités rurales – Caisses populaires
  - 11.1.2 MRC de Pontiac – Installation officielle d'un centre d'examen pour les pompiers
- 11.2 Comité de sécurité publique du 19 février 2014
  - 11.2.1 Directeur du poste de Coaticook – Consultation du CSP – Désignation

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Syndicat local de l'UPA de Coaticook – Verglas 2013

**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
  - 13.4.1 Défi 5-30
  - 13.4.2 Bulletin Contact – FQM
  - 13.4.3 Politique de sécurité civile 2014-2024 – Position de la FQM
  - 13.4.4 CLD de la MRC de Coaticook

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h50 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Rien à signaler.

CM2014-02-51

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**



CM2014-02-52

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2014**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.2.1 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.2.1.1 ÉTAT DU DOSSIER**

Les plans ont été revus par la firme d'architecte et déposés à la Ville de Coaticook, pour recommandation du Comité consultatif d'urbanisme au Conseil de la Ville de Coaticook compte tenu de la réglementation applicable au secteur patrimonial. Le CCU a recommandé favorablement à la Ville de Coaticook les modifications. La Ville de Coaticook aux termes de la résolution 14-02-32331 a autorisé les travaux projetés. Deux fausses fenêtres seront toutefois ajoutées à la cage d'escalier. Le remplacement du système de chauffage devrait être des travaux distincts de l'appel d'offres. Les travaux devraient débuter au printemps suite aux appels d'offres requis qui devraient être publiés en mars.

CM2014-02-53

**4.2.1.2 GESTION CONTRACTUELLE – APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2013-06-205, le conseil de la MRC de Coaticook a résolu de procéder à l'exécution de travaux de réaménagement et de réfection de son centre administratif afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité de celui-ci pour la MRC, ses employés et usagers ;

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt à cet effet a obtenu l'approbation du ministre le 30 octobre 2013 ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**ATTENDU** que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

**ATTENDU** que suite à l'évaluation sommaire pour ce type de contrat et suivant les règles d'adjudication, la MRC doit procéder par un appel d'offres public ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU**

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres pour des travaux de réaménagement et de réfection du centre administratif de la MRC, selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 935 et suivants du *Code municipal* ;
- < de confier le mandat à la greffière de procéder à l'appel d'offres par le biais du Se@o pour les travaux de réaménagement et de réfection de son centre administratif ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- < de confier le mandat à la greffière de procéder à l'appel d'offres par invitation pour les travaux de retrait de la chaudière existante et le remplacement du mode de chauffage ;
- < de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour ces appels d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.2.2 EXERCICE DE PLANIFICATION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN FONCTION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE COATICOOK**

Le rapport final fut déposé dans le cadre de l'exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique. Le directeur général rappelle que la soirée de réflexion se tiendra le 27 février à 18h45 au Club de golf de Coaticook. Cette soirée devrait permettre de présenter également les conclusions du Portrait et Plan d'action visant la diversification économique, l'exploitation durable et la mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.2.3 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

L'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures. L'état de la situation (rapport 1) est maintenant complété. Le ministère des Transports a alloué un délai supplémentaire de 4 mois à la MRC pour la réalisation du PIIRL, toutefois le plan travail du soumissionnaire retenu avait été présenté au MTQ et allait au-delà du 26 septembre 2014. La résolution CM2013-05-179 demandait un 18 mois supplémentaire.

**4.2.4 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT**

**4.2.4.1 ÉTAT DU DOSSIER**

Roche Ltée Groupe-conseil étant le consultant retenu aux termes du processus d'appel d'offres pour des services professionnels pour des travaux d'aménagement dans le ruisseau Pratt. Ceux-ci ont estimé les coûts de 2 options possibles impliquant la reconstruction des murs de soutènement et d'un revêtement de protection en pierre sur certains lots ainsi que la reconstruction de la passerelle. Une rencontre avec les autorités de la Ville de Coaticook est prévue dans les prochains jours afin de déterminer l'option privilégiée.

CM2014-02-54

**4.2.4.2 DEMANDES DE LA VILLE DE COATICOOK**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

**ATTENDU** que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a informé la MRC, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et les outils réglementaires et de gestion dont la MRC dispose ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook, de concert avec la Ville de Coaticook a entamé une démarche d'aménagement de cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi, pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook, conformément à la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook* ;

**ATTENDU** que dans le cadre de cette démarche, une étude d'avant-projet a été réalisée par la firme d'ingénieur Roche dans laquelle des travaux d'aménagement de cours d'eau ont été identifiés et priorisés en fonction du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la priorisation a été établie de la façon suivante :

- Priorité 1 : Intervention devant être réalisée d'ici un (1) an ;
- Priorité 2 : Intervention devant être réalisée d'ici cinq (5) ans ;
- Priorité 3 : Intervention devant être réalisée d'ici dix (10) ans ;

**ATTENDU** que les travaux d'aménagement caractérisés de priorité 1 se doivent d'être réalisés rapidement puisqu'ils sont susceptibles de nuire au libre écoulement de l'eau dans un avenir rapproché ;

**ATTENDU** que les autres travaux d'aménagement caractérisés de priorité 2 et 3 pourront être planifiés et réalisés au cours des prochaines années, afin de ne pas nuire au libre écoulement de l'eau, bien que présentement il n'y a pas d'indication d'obstruction menaçant la sécurité des personnes ou des biens ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution 14-01-32297, la Ville de Coaticook demande à la MRC d'exécuter les travaux d'aménagement de priorité 1 aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche, compte tenu du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

**ATTENDU** que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

**ATTENDU** qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

**ATTENDU** que suite à l'évaluation sommaire pour ce type de contrat et suivant les règles d'adjudication, la MRC doit procéder par un appel d'offres public ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de cours d'eau pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;
- < de confier le mandat à la greffière de procéder à l'appel d'offres par le biais du Se@o ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

< de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-02-55

**4.2.4.3 FACTURATION**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

**ATTENDU** que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a informé la MRC, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et les outils réglementaires et de gestion dont la MRC dispose ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2013-03-135, le conseil de la MRC a amorcé le processus d'appel d'offres selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2013-06-209, le conseil de la MRC a adjugé le mandat de services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau Pratt dans sa partie urbaine, et ce, au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après l'application de la formule, soit Roche Ltée, Groupe-conseil ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- < de facturer à la Ville de Coaticook le plein montant net des honoraires versés à Roche Ltée, Groupe-conseil pour les services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau Pratt conformément à l'offre acceptée aux termes de la résolution CM2013-06-209 ;
- < d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» aux dépenses de la même catégorie de fonctions, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 434 412,08 \$ payés au 19 février 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2014-02-56

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 59 023,42 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 59 023,42 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour le mois de janvier, comme ici au long reproduit.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2014-02-57

**5.3 PROGRAMME CHANGEZ D’AIR – FACTURATION 2013**

**ATTENDU** qu’aux termes des prévisions budgétaires 2013, la MRC de Coaticook a adhéré au Programme Changez d’air de l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ;

**ATTENDU** qu’une partie de l’incitatif versé aux participants pour remplacer leur poêle à bois est à la charge des municipalités ;

**ATTENDU** que pour la programmation 2013, un maximum de 20 contributions de 100 \$ chacune pourra être remboursée ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte une facturation de l’AQLPA (M1412 et M1493) à cet effet et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- < de facturer aux municipalités locales concernées le plein montant de la part locale de l’incitatif versé à leurs citoyens ;
- < d’autoriser l’utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «Aménagement, recouvrement des municipalités» aux dépenses de la même catégorie de fonctions et ce, jusqu’à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- < d’affecter et d’engager le crédit de 300 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement» au paiement de la facture précitée ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-58

**5.4 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – AUTORISATION À DÉBOURSER**

**ATTENDU** que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

**ATTENDU** que le dossier P-1138524 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec fut analysé et jugé admissible ;

**ATTENDU** que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Sébastien Desgagnés  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement des montants de subvention dans le dossier précité du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2014-02-59

**5.5 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DE REVENUS**

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 12 912,86 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Gravières et sablières*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 3 440,50 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement, MADA*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 972,65 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Démographie*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 25 013,66 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Aménagement, SHQ*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 1 862,20 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Plans et règlements*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 36 281,08 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Vente pour taxes*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

**ATTENDU** que des revenus supplémentaires d'un montant de 7 076,64 \$ seront disponibles au niveau de la catégorie de fonctions «*Inspection bâtiment et environnement*» pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» jusqu'à concurrence dudit montant de 42 339,67 \$, de la façon suivante :

			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Gravières et sablières	01 24901 000	12 912,86 \$	
Transport & voirie	Gravières et sablières	02 32001 959		12 912,86 \$
<b>Re : Entente de gestion des redevances des exploitants de gravières et sablières</b>				
Revenus	MADA - Subvention	01 38159 101	3 440,50 \$	
Santé et bien-être - Démographie	Services professionnels - MADA	02 59001 419		2 840,50 \$
Santé et bien-être - Démographie	Autres organismes	02 59002 970		600,00 \$
			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**Re : Subvention MADA supérieure au montant budgété**

Revenus	Partenaires – Fête de la famille	01 23450 100	972,65 \$	
Santé et bien-être - Démographie	Services professionnels - Fête	02 59001 410		585,91 \$
Santé et bien-être - Démographie	Fournitures - Fête	02 59001 670		386,74 \$

**Re : Don de Desjardins pour la Fête régionale de la famille non budgété**

Revenus	SHQ - PRU	01 38163 101	6 000,00 \$	
Revenus	SHQ - PAD	01 38163 102	10 009,11 \$	
Revenus	SHQ - Gestion	01 38163 103	9 004,55 \$	
Aménagement - autres dépenses	SHQ – Frais de gestion	02 63901 410		9 004,55 \$
Aménagement - autres dépenses	SHQ – Subventions aux particuliers	02 63901 996		16 009,11 \$

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «Plans et règlements» jusqu'à concurrence dudit montant de 1 862,20 \$, de la façon suivante :

**Re : Programmes d'Amélioration de l'Habitat de la Société d'habitation du Québec**

			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Recouvrement municipalités	01 23112 200	1 862,20 \$	
Aménagement	Services professionnels	02 61006 341		1 862,20 \$

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «Vente pour taxes» jusqu'à concurrence dudit montant de 36 281,08 \$, de la façon suivante :

**Re : Recouvrement des avis publics des municipalités**

			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Ventes pour taxes	01 23110 220	36 281,08 \$	
Administration générale	Services techniques	02 19004 429		36 281,08 \$

< d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires disponibles dans la catégorie de fonctions «Inspection bâtiment et environnement» jusqu'à concurrence dudit montant de 7 076,64 \$, de la façon suivante :

			<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Revenus	Services rendus	01 23162 000	7 076,64 \$	
Administration générale	Formation	02 16015 454		1 291,41 \$
Aménagement	Rémunération	02 61015 140		4 590,46 \$
Aménagement	Cotisation de l'employeur	02 61015 200		104,19 \$
Aménagement	Déplacement	02 61015 310		1 090,58 \$





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

< de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-02-60

**5.6 PROJET R2 – CJE DE LA MRC DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) de la MRC de Coaticook sollicite l'appui de la MRC de Coaticook afin d'obtenir de l'aide financière pour son projet «Dans Coaticook, on t'accompagne vers un futur prometteur!» ;

**ATTENDU** que les objectifs du projet sont les suivants :

- Rejoindre les jeunes du territoire de la MRC qui ont quitté l'école sans diplôme ni qualification (environ 75 jeunes) ;
- Avoir un premier contact téléphonique entre l'intervenant du CJE et le jeune, afin de l'amener à faire une réflexion sur sa situation depuis qu'il a quitté l'école et lui offrir la possibilité d'une rencontre ;
- Offrir, pour ceux qui le désirent, un accompagnement soutenu dans cette réflexion (face à un développement personnel, psychologique, d'orientation scolaire, etc.) et les guider vers un retour éventuel aux études, dans un programme de leur choix ;
- Assurer le suivi des élèves identifiés à haut risque de décrocher à l'an 1 (35 jeunes) en leur offrant des services personnalisés, en vue d'obtenir un diplôme ;

**ATTENDU** que plusieurs jeunes de la MRC de Coaticook ont quitté le milieu scolaire sans avoir obtenu un diplôme ou une qualification ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le «Portrait de l'éducation en Estrie 2012-2013 – MRC de Coaticook», il est mentionné que 65 % des emplois de la MRC demandent peu ou moins de scolarisation, les jeunes ont donc la possibilité de trouver de l'emploi, mais ils sont confinés dans des emplois moins bien rémunérés et ils sont souvent les premiers à être mis à pied par leurs employeurs ;

**ATTENDU** que le projet du CJE est présenté à la Table estrienne de concertation interordres en éducation dans le cadre de R<sup>2</sup> (Réunir Réussir, agir ensemble pour la réussite éducative en Estrie) ;

**ATTENDU** que le coût total du projet est de 41 220 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer les démarches de Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) de la MRC de Coaticook visant l'obtention d'un soutien financier de la Table estrienne de concertation interordres en éducation dans le cadre de R<sup>2</sup> pour son projet Dans Coaticook, on t'accompagne vers un futur prometteur! ;
- < d'appuyer financièrement ledit projet avec une contribution de 2 500 \$ ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 2 500 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Santé & Bien-être, Démographie, Autres organismes» au paiement de l'aide financière précitée ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de l'aide financière, suite à la confirmation que le projet est accepté par les Partenaires pour la réussite éducative en Estrie ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-61

**5.7 NETTOYEUR COATICOOK – BAIL DU 386, RUE SAINT-EDMOND**

**ATTENDU** que le locataire du 386, rue Saint-Edmond est en retard de paiement de son loyer ;

**ATTENDU** qu'en date du 12 février 2014, un montant de 7 969,80 \$ est dû à la MRC ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 11.2 du bail en vigueur «*Si le locataire est en retard de paiement équivalent à 3 mois de loyer, le locateur aura le droit de résilier le présent bail après avoir envoyé par écrit au locataire un avis de défaut, mentionnant son droit de résilier le présent bail « ipso-facto », sans autres formalités.*» ;

**ATTENDU** que le bail se termine le 31 mai 2015 ;

**ATTENDU** que le locataire a réitéré son souhait d'être propriétaire du bâtiment ;

**ATTENDU** qu'il prétend qu'il pourrait ainsi plus facilement trouver du financement ;

**ATTENDU** que les élus avaient étudié sa demande lors de la dernière journée de réflexion des élus en septembre ;

**ATTENDU** qu'ils ne souhaitaient pas vendre à ce moment ;

**ATTENDU** que le conseil pourrait de nouveau étudier le dossier ;

**ATTENDU** que le conseil souhaite toutefois que le locataire régularise sa situation dans les meilleurs délais ;

**ATTENDU** qu'il pourrait peut-être être éligible à une aide financière de la SADC ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** de faire parvenir un avis au locataire du 386, rue Saint-Edmond, lui signifiant son retard et l'enjoignant à régulariser sa situation dans les plus brefs délais tout en l'invitant à s'adresser à la SADC pour de l'aide financière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT**

**6.1 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - SUIVI**

Le directeur général informe le conseil que l'équipe du CLD se chargera de l'écriture des chapitres sur le commerce, l'industrie et le tourisme. L'équipe de la MRC travaille présentement sur la biodiversité et les périmètres urbains.

CM2014-02-62

**6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.31**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.31 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.31**

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.31 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier sa réglementation d'urbanisme afin de prendre en compte les zones de contraintes naturelles de la rivière Coaticook, telles que définies par le Programme de détermination des cotes de crues (PDCC 05-001).

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.3      GESTION CONTRACTUELLE - AUTORISATION À  
SIGNATURE      -      CONTRATS      DE      SERVICES  
PROFESSIONNELS**



CM2014-02-63

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.3.1 ENTRETIEN DU RÉSEAU GÉODÉSIQUE**

**ATTENDU** que le contrat concernant l'inspection et l'entretien du réseau géodésique sera échu le 30 avril 2014 ;

**ATTENDU** que Services d'inspection et maintenance de repères géodésiques propose un contrat d'inspection et d'entretien sensiblement au même prix que les années précédentes ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le projet de contrat du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2016 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- < d'autoriser la signature du contrat d'inspection et d'entretien du réseau géodésique, tel que proposé par Services d'inspection et maintenance de repères géodésiques ;
- < d'affecter et d'engager le crédit d'un montant de 16 652,88 \$ (ou de 24 paiements mensuels de 693,87 \$) avant toutes taxes dans la catégorie de fonctions «Aménagement» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires mensuels.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2014-02-64

**6.3.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU** que le contrat avec Monique Clément pour la gestion du dossier des matières résiduelles est échu depuis le 31 décembre 2013 ;

**ATTENDU** que celle-ci propose ses services professionnels pour une banque de temps de 600 heures au taux horaire de 34,50 \$ toutes taxes en sus ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le projet de contrat pour l'année 2014 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < d'autoriser la signature du contrat avec Madame Monique Clément pour la gestion du dossier des matières résiduelles, tel que proposé ;
- < d'affecter et d'engager le crédit d'un montant de 20 700 \$ avant toutes taxes dans la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu» pour ses honoraires ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement sur présentation des honoraires à cet effet ;
- < de requérir également de la trésorerie, le paiement des frais de déplacement et de cotisation au fonds social des employés, sur présentation des pièces justificatives à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**6.4 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – 2013**

La secrétaire dépose la version préliminaire du bilan annuel de gestion des matières résiduelles pour l'année 2013. Un portrait détaillé de chacune des municipalités sera acheminé au cours des prochaines semaines à l'intention des conseils locaux.

CM2014-02-65

**6.5 DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 29-175 (2014) DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 930 651 \$ POUR LA RECONSTRUCTION DU RÉSERVOIR CUTTING ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 29-151 (2012) DE LA VILLE DE COATICOOK**

**ATTENDU** que conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics doit être transmis à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour avis sur le règlement, compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC ;

**ATTENDU** que la Ville de Coaticook a adopté le 10 février 2014 le «*Règlement d'emprunt n° 29-175 décrétant une dépense de 8 930 651 \$ pour la reconstruction du réservoir Cutting et abrogeant le règlement 29-151 (2012)*» ;

**ATTENDU** la recommandation du service de l'aménagement à l'effet que la demande ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement ni aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** de considérer opportun le «*Règlement d'emprunt n° 29-175 décrétant une dépense de 8 930 651 \$ pour la reconstruction du réservoir Cutting et abrogeant le règlement 29-151 (2012)*» de la Ville de Coaticook, compte tenu des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC et en conséquence, le comité administratif de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat d'opportunité signé en date du 19 février 2014, quant audit règlement.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-66

**6.6 COMITÉS – LIEN CCFP/CCA/CGE POUR LE SECTEUR «FORÊT»**

**ATTENDU** qu'un membre du Comité consultatif de la forêt privé (CCFP) siège également sur le Comité de gestion de l'eau (CGE) et sur le Comité consultatif agricole pour faire le lien entre les divers comités et faire valoir les intérêts et préoccupations des membres de son comité sur des questions multidisciplinaires ;

**ATTENDU** qu'un membre du Comité consultatif agricole (CCA) siège également sur le Comité de gestion de l'eau (CGE) et sur le Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) pour les mêmes raisons ;

**ATTENDU** que la personne désignée pour représenter le CCFP sur les autres comités était Monsieur Yvon Desrosiers de l'AFA des Sommets ;

**ATTENDU** que celui-ci fut remplacé par Michel Raymond de l'AFA des Sommets au sein du CCFP ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de désigner quelqu'un du CCFP pour faire le lien entre avec le CGE et le CCA, selon leur disponibilité et leur intérêt ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU** de désigner Madame Sonia Montminy à titre de représentante du Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) au sein du Comité consultatif agricole (CCA) et Monsieur Peter Kilburn à titre de représentant du Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) au sein du Comité de gestion de l'eau (CGE) pour faire le lien entre les divers comités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-67

**6.7 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES -  
RÉSOLUTION DE DÉMARRAGE**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), la MRC doit adopter une résolution au moment du démarrage du processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

**ATTENDU** que le PGMR de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 4 mai 2004 ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 53.23 de la loi, la MRC doit procéder à la révision de son PGMR ;

**ATTENDU** que l'article 53.11 de la loi précise que le processus d'élaboration du PGMR débute par l'adoption d'une résolution par le conseil de la MRC ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC, a adopté lors de la session ordinaire tenue le 18 février 2009, la résolution CM2009-02-64 en vertu de l'article 53.11 de la *Loi* afin d'entreprendre formellement le processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la version finale des lignes directrices gouvernementales pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles n'est connue que depuis juillet ;

**ATTENDU** que la procédure pour la révision du PGMR fut simplifiée mais les objectifs à rencontrer demeurent les mêmes ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux

**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** d'amorcer le processus d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de transmettre la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, aux MRC environnantes ainsi qu'aux municipalités desservies par une installation d'élimination située sur le territoire du Plan.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**7.0 AVIS DE MOTION**

Rien à signaler.

**8.0 RÈGLEMENTS**

CM2014-02-68

**8.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)* ;

**ATTENDU** qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** qu'un avis public à cet effet fut affiché et publié dans le journal local ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 15 janvier 2014 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 17 février 2014 et que personne ne s'est objecté ;

**ATTENDU** que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 15 janvier 2014 ;

**ATTENDU** que ce projet de règlement a pour but d'intégrer les résultats du programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans de la rivière Coaticook à Coaticook tel que souhaité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en mai 2012 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Sébastien Desgagnés

**IL EST RÉSOLU**

- < d'adopter le règlement numéro 6-23.31 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
  
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.31 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**9.0 AUTRES AFFAIRES**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2014-02-69

**9.1 PLAN DE TRAVAIL 2014 – ÉQUIPE MRC**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le plan de travail 2014 pour l'ensemble des professionnels de la MRC de Coaticook ainsi que de la direction générale et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Sébastien Desgagnés

**IL EST RÉSOLU** d'entériner le plan de travail 2014 tel que déposé et présenté.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**9.2 DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT**

CM2014-02-70

**9.2.1 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉS, VOLET I A IV – RAPPORT ANNUEL**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2007-11-345 la MRC de Coaticook a signé un contrat de diversification et de développement avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire qui se veut un soutien à la diversification économique et au développement du territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport annuel d'activités pour les volets I, II, III et IV de l'année financière 2013-2014 du plan de diversification et de développement et en fait sien comme ici au long reproduit ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** d'entériner le rapport annuel d'activités de l'année 2013-2014 du plan de diversification et de développement tel que déposé et d'en faire parvenir une copie au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministère des Finances et de l'Économie et à Emploi-Québec à titre de partenaires.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-02-71

**9.2.2 MISE A JOUR 2014**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2007-11-345 la MRC de Coaticook a signé un contrat de diversification et de développement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui se veut un soutien à la diversification économique et au développement du territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

**ATTENDU** qu'un plan de diversification et de développement avait alors été déposé ;

**ATTENDU** que chacune des municipalités suivantes, sont maintenant admissibles, soient : Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la mise à jour annuelle dudit plan de diversification et de développement et en fait sienne comme ici au long reproduite ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU** d'accepter et d'approuver la mise à jour annuelle du plan de diversification et de développement de la MRC de Coaticook et d'en faire parvenir une copie au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministère des Finances et de l'Économie et à Emploi-Québec à titre de partenaires.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**9.3 CULTURE**

CM2014-02-72

**9.3.1 ENTENTE CIBLÉE – VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP) – RAPPORT ANNUEL 2013 (REDDITION DE COMPTE)**

**ATTENDU** que le programme d'aide financière Aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine vise à développer et promouvoir les ressources culturelles du milieu dans une optique de développement culturel territorial ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2011-04-128, la MRC a signé une convention avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le programme d'aide financière Aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine pour une durée de 3 ans à raison de 10 000 \$ par année ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport annuel et évaluation du plan d'action pour la troisième année et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver la reddition de compte de l'an 3 du *programme d'aide financière Aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine* consistant en le rapport annuel 2013 et l'évaluation du plan d'action, tels que présentés ;
- < d'autoriser la direction générale à transmettre lesdits documents au ministère au nom de la MRC de Coaticook ;
- < de faire parvenir également une copie de la présente résolution au ministère.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-02-73

**9.3.2 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL  
(MINISTÈRE DE LA CULTURE) – REDDITION DE  
COMPTE**

**ATTENDU** que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et a reçu une aide financière afin de réaliser certaines actions liées aux orientations, axes et objectifs de l'entente ;





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC devait soumettre au ministère une fiche-synthèse à titre de bilan et de reddition de comptes ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la reddition de compte au ministère, pour l'année 2013 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver la reddition de compte pour l'année 2013 telle que présentée dans le cadre de l'entente de développement culturel 2012-2014 avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- < de faire parvenir une copie de ladite reddition de compte et de la présente résolution audit ministère.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-02-74

**9.3.3 ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (MINISTÈRE DE LA CULTURE) – REDDITION DE COMPTE**

**ATTENDU** que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et a reçu une aide financière afin de réaliser certaines actions liées aux orientations, axes et objectifs de l'entente ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le ministère de la Culture a bonifié l'entente de développement culturel de 5 000 \$ pour l'implication de tiers partenaires pour le personnage de la Voie des pionniers installé au Domaine Ives'Hill de Compton ;

**ATTENDU** que la MRC devait soumettre au ministère une fiche-synthèse à titre de bilan et de reddition de comptes ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte la reddition de compte au ministère, pour l'année 2013 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver la reddition de compte pour l'année 2013 telle que présentée dans le cadre de l'addenda à l'entente de développement culturel 2012-2014 avec le ministère de la Culture et des Communications ;
- < de faire parvenir une copie de ladite reddition de compte et de la présente résolution audit ministère.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2014-02-75

**9.3.4 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL -  
TRANSFERT - PROJET DE LA MAISON DES JEUNES DE  
COATICOOK**

**ATTENDU** que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour 2011-2014 ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2014-01-41, le conseil de la MRC a appuyé le projet de la Maison des jeunes de Coaticook «Fierté collective» afin que celui se réalise dans les meilleurs délais ;

**ATTENDU** que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pourrait permettre un transfert de 8 000 \$ à l'objectif 1 et ainsi soutenir un projet culturel jeunesse, qui fait également partie des priorités de l'entente de développement culturel ;

**ATTENDU** que l'objectif 1 de l'entente de développement culturel 2011-2014 vise à favoriser l'émergence de projets de loisir culturel en lien avec les jeunes 0-35 ans ;

**ATTENDU** que le solde disponible pour le fonds d'urgence pour le patrimoine religieux serait donc de 11 805 \$ pour l'an 3 de l'entente ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver la modification souhaitée de l'objectif 1 de l'entente de développement culturel 2011-2014 visant à favoriser la réalisation de projets de loisir culturel en lien avec les jeunes 0-35 ans et plus spécifiquement le projet «Fierté collective» de la Maison des jeunes de Coaticook;
- < d'autoriser la direction générale à signer un addenda à l'entente de développement culturel, à cet effet ;
- < de transmettre une copie de la présente résolution au ministère.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-76

**9.4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC - RAPPORT 2013**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook participe au *Programme d'aide financière aux MRC* ;

**ATTENDU** qu'un rapport des activités réalisées en matière d'aménagement intégré et de développement durable doit être produit ;

**ATTENDU** que ce bilan indique l'état d'avancement et de réalisation des attentes ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte le bilan pour l'exercice financier 2013 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- < d'adopter le bilan tel que présenté par la direction générale pour l'exercice financier 2013 dans le cadre du *Programme d'aide financière aux MRC* ;
- < de le transmettre à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de recevoir ladite aide financière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-77

**9.5 ACTE DE CESSION À LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON – ADJUDICATION DES LOTS 1 804 445, 1 803 607 ET 2 354 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON**

**ATTENDU** la demande du conseiller juridique de la Municipalité de Compton à l'effet de lui céder trois (3) immeubles qui lui furent adjugés lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2012, soit les lots 1 804 445, 1 803 607 et 2 354 928 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sans bâtisse dessus construite, ni circonstances ou dépendance et sans numéro civique ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver le projet de cession des immeubles à la Municipalité de Compton, tel que décrit à la présente ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière adjointe à le signer pour et au nom de la MRC ;
- < de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique de la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-78

**9.6 STAGIAIRE EN URBANISME**

**ATTENDU** que la direction générale propose de procéder à l'embauche d'une stagiaire en urbanisme pour une période de 8 semaines, afin de soutenir l'urbaniste et ainsi éviter des retards pour les municipalités faisant partie de l'entente d'urbanisme ;

**ATTENDU** que la personne souhaitée est Madame Camille Gagnon-Tremblay, finissante en technique d'aménagement et urbanisme au Cégep de Jonquière ;

**ATTENDU** que celle-ci débiterait le 24 mars prochain ;

**ATTENDU** que la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* ne s'applique pas ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter la venue d'une stagiaire en urbanisme pour une période de 8 semaines au sein de l'équipe de la MRC, soit Madame Camille Gagnon-Tremblay ;
- < de verser à celle-ci en guise d'appréciation, une somme forfaitaire de 2 000 \$ à la fin de son stage ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 2 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Plan & règlement*» au paiement de ce montant forfaitaire ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises et l'émission d'un chèque afin de donner plein effet à la présente résolution.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**9.7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉLUS**

Le directeur général rappelle que l'Assemblée générale des élus se tiendra le 13 mars à 17h00 au Club de golf de Coaticook. Les grands dossiers et les responsabilités de la MRC y seront présentés.

Monsieur Martin Saindon à titre d'employé de la Commission scolaire des Hauts-Cantons et Monsieur Bernard Marion à titre de conjoint d'une employée de la Commission scolaire des Hauts-Cantons soulèvent leur apparence de conflit d'intérêt dans la prochaine question. Toutefois, aucun d'entre eux n'obtiendra de bénéfice ou de privilège dans les discussions que la MRC pourra entreprendre avec la CSHC pour la gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook.

CM2014-02-79

**9.8. GESTION DES PLATEAUX – GYMNASÉ RÉGIONAL**

**ATTENDU** que la Commission scolaire des Hauts-Cantons souhaite la création d'un organisme contrôlé par le monde municipal régional qui remplacerait Acti-Sport afin d'assurer la gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook ;

**ATTENDU** que l'objectif principal est d'adapter l'offre de services sportive (existants et à venir) aux besoins de la population de la MRC et assurer une meilleure accessibilité de ces services ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'une telle gestion permettrait un développement d'activités ou d'événements à caractère plus régional et un prix équitable pour l'ensemble des citoyens pour l'utilisation des plateaux sportifs ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- < de participer au comité de travail avec les autorités de la Commission scolaire afin d'étudier les possibilités de gestion des plateaux sportifs de l'école secondaire La Frontalière de Coaticook ;
- < de désigner Messieurs Bernard Marion, Jacques Madore, Vincent Tanguay ou Bertrand Lamoureux pour accompagner le directeur général, Monsieur Dominick Faucher, dans les discussions avec la CSHC à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

**ADOPTION**

CM2014-02-80

**9.9 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA CSHC**

**ATTENDU** que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**ATTENDU** que le conseil des commissaires a procédé à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 28 janvier 2014 ;





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Sébastien Degagnés  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** de prendre acte du plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Degagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2014-02-81

**9.10 CONSULTATION SUR L'OFFRE DE SERVICE EN SOUTIEN À LA COMMERCIALISATION POUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE**

**ATTENDU** la démarche coordonnée par le MAPAQ et par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie pour soutenir les entreprises du secteur bioalimentaire en matière de commercialisation ;

**ATTENDU** le plan stratégique de développement du secteur bioalimentaire 2012-2017 de la CRÉ de l'Estrie et l'offre de service en commercialisation et en mise en marché ;

**ATTENDU** les efforts techniques et financiers importants déployés dans les dernières années concernant le développement agroalimentaire par les acteurs de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** le fort dynamisme du secteur agricole et agroalimentaire de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les services opérationnels de la distribution sont actuellement assumés par Saveur des Cantons ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la forte expérience de la région démontre que ces services sont indissociables d'une mise en marché efficace ;

**ATTENDU** que même avec la mise en place efficace du reste de l'offre de service, si les produits estriens ne se retrouvent pas sur les tablettes de manière régulière et professionnelle, une véritable pénétration du marché s'avère très peu probable ;

**ATTENDU** que les services opérationnels du service de distribution sont les seules fonctions ayant une possibilité de s'autofinancer à moyen terme et qu'il serait par le fait même opportun de les laisser dans l'offre de service ;

**ATTENDU** le conseil de la MRC prend en compte l'avis du CLD de la MRC de Coaticook quant à la création d'une nouvelle entité régionale neutre de 2<sup>e</sup> ligne et située à Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Sébastien Desgagnés

**IL EST RÉSOLU** d'appuyer la position du CLD de la MRC de Coaticook quant à la création d'une nouvelle entité régionale neutre de 2<sup>e</sup> ligne et située à Coaticook pour la mise en marché et distribution des produits du secteur bioalimentaire.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2014-02-82

**9.11 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT – PACTE RURAL (PNR 3) – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

**ATTENDU** que la MRC du Haut-Saint-Laurent sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre délégué aux Régions de donner des directives nécessaires afin que les appels de projets en regard au «pacte rural» 2014 se réalisent dans les meilleurs délais, ainsi par exemple, en reportant les mêmes critères d'admissibilités des projets du pacte rural pour l'année de transition 2014 ;

**ATTENDU** que le ministre délégué aux Régions a mentionné que les modifications apportées à PRN 3 sont mineures ;

**ATTENDU** que bon nombre d'organisations dépendent de l'aide financière provenant du pacte rural pour réaliser leur projet et dans certains cas pour assurer la viabilité de leur organisme ;

**ATTENDU** que le courriel de décembre 2013 provenant du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) établit les démarches à suivre et laisse sous-entendre que l'appel de projets pour l'année 2014 sera possiblement très tard durant l'année (au début de l'automne) ;

**ATTENDU** que les élus de la MRC de Coaticook ont été conviés le 17 février 2014, dans le cadre de la tournée du ministre délégué aux Régions, à venir le rencontrer et discuter de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et des enjeux prioritaires de la région en lien avec la PNR ;

**ATTENDU** que le comité administratif a jugé prématuré d'appuyer la MRC du Haut-Saint-Laurent avant de rencontrer le ministre ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** de ne pas appuyer la MRC du Haut-Saint-Laurent dans ses démarches auprès du ministre délégué aux Régions pour que celui-ci donne des directives nécessaires afin que les appels de projets en regard au «pacte rural 2014» se réalisent dans les meilleurs délais, ainsi par exemple, en reportant les mêmes critères d'admissibilités des projets du pacte rural pour l'année de transition 2014, puisque le ministre a indiqué que les directives seraient connues au cours des prochaines semaines.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-83

**9.12 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD - MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE**

**ATTENDU** qu'en vertu des nouveaux règlements du CLD de la MRC de Coaticook, le nombre de mandats consécutifs des membres du conseil d'administration est maintenant limité à 2 mandats de 2 ans ;

**ATTENDU** que les postes suivants seront en élection, mais que le mandat est renouvelable, soient :

- Michel Belzil, Économie sociale ;
- Donald Massicotte, Coopté ;
- Alain Ouzilleau, Industrie ;

**ATTENDU** que le poste au niveau de la Culture est également en élection et le mandat de Madame Michèle Lavoie est non renouvelable ;

**ATTENDU** que les organismes du milieu sont invités à soumettre au CLD le nom de personnes intéressées à œuvrer au sein du conseil d'administration ;

**ATTENDU** que depuis l'adoption de la loi 34 en 2004, l'assemblée générale du CLD est uniquement constituée des membres du conseil de la MRC de Coaticook et c'est au conseil que revient la responsabilité de nommer les administrateurs du CLD en s'assurant d'une représentativité des jeunes et des femmes ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU** de suggérer le nom de Mesdames Gladys Bruun ou Danièle Chouinard au niveau de la Culture pour remplacer Madame Michèle Lavoie au terme de son mandat.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

**10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 FÉVRIER 2014**

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 17 février 2014.

**10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE DU 18 FÉVRIER 2014**

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité consultatif de la forêt privée du 18 février 2014.

**10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 19 FÉVRIER 2014**

La secrétaire dépose le compte-rendu du comité de sécurité publique du 19 février 2014.

**11.0 RECOMMANDATIONS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 FÉVRIER 2014**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2014-02-84

**11.1.1 MRC DE MATAWINIE ET UPA-COATICOOK – APPUI  
AUX MUNICIPALITÉS RURALES – CAISSES  
POPULAIRES**

**ATTENDU** que la MRC de Matawinie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à dénoncer vigoureusement les pratiques de Desjardins en milieu rural ;

**ATTENDU** la décision de Desjardins de procéder à plusieurs fermetures de points de services en milieu rural ;

**ATTENDU** qu'il peut être difficile d'avoir accès à des services bancaires électroniques en milieu rural ;

**ATTENDU** que cette décision a pour effet de dévitaliser les petites municipalités en les privant de services essentiels ;

**ATTENDU** que cette décision vient à l'encontre de la philosophie du fondateur du Mouvement Desjardins, à savoir de « contribuer au mieux-être des individus et des collectivités » ;

**ATTENDU** les impacts sociaux et économiques de cette décision pour les municipalités ;

**ATTENDU** que le Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Coaticook a également adopté une résolution lors de leur assemblée du 21 janvier dernier dénonçant la fermeture des centres de services à East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde et Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

**ATTENDU** que les fermetures prévues priveront les citoyens d'un important service ;

**ATTENDU** que l'abolition de services bancaires dans une communauté rurale est un frein au développement agrotouristique et agroalimentaire ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 17 février 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Sébastien Desgagnés

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer partiellement la MRC de Matawinie et l'UPA de Coaticook dans leurs démarches visant à dénoncer la décision de Desjardins en milieu rural et demandant à la direction de la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie une rencontre dans les meilleurs délais ;
- < de transmettre la présente résolution aux requérantes.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2014-02-85

**11.1.2 MRC DE PONTIAC – INSTALLATION OFFICIELLE D’UN CENTRE D’EXAMEN POUR LES POMPIERS**

**ATTENDU** que la MRC de Pontiac sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique de financer en partie, la mise en place d’un bâtiment tel que prescrit par les nouvelles normes de l’École Nationale des pompiers ;

**ATTENDU** les exigences pour la mise en place d’un bâtiment pour les examens de pompier ;

**ATTENDU** que lors de l’adoption de notre schéma de couverture de risque en incendie, un tel bâtiment n’était pas exigé puisque ce type d’examen pouvait se réaliser dans nos casernes ;

**ATTENDU** que la MRC de Pontiac avait déjà fait des représentations que nous, tout comme plusieurs autres régions rurales du Québec avons préféré utiliser nos casernes existantes pour réaliser les examens ;

**ATTENDU** les capacités financières de nos petites collectivités rurales ;

**ATTENDU** les distances importantes que devront parcourir les pompiers de certaines régions pour leurs examens ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu’apparaissant au procès-verbal du 17 février 2014 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer la MRC de Pontiac dans ses démarches auprès du ministère de la Sécurité publique de financer en partie, la mise en place d'un bâtiment tel que prescrit par les nouvelles normes de l'École Nationale des pompiers dans leur région ;
- < de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui dans ce dossier, ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**11.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 19 FÉVRIER 2014**

**11.2.1 DIRECTEUR DU POSTE DE COATICOOK - CONSULTATION DU CSP - DÉSIGNATION**

**ATTENDU** que le sergent Pelletier a réussi ses examens pour l'obtention du grade de lieutenant ;

**ATTENDU** qu'il est directeur par intérim depuis l'automne 2012 :

**ATTENDU** que la demande de candidats pour le poste de directeur devrait être adressée sous peu par la direction de la SQ ;





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 78 de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), le CSP devrait être invité à participer au choix du nouveau directeur de poste ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sécurité publique telle qu'apparaissant au procès-verbal du 20 février 2014 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** de désigner le président du comité et responsable des dossiers de sécurité publique (services policiers), Monsieur Réjean Masson a représenté le CSP lors des entrevues pour le choix du nouveau directeur de poste de la Sûreté du Québec à Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Sébastien Desgagnés	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/44</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**12.2 SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DE COATICOOK –  
VERGLAS 2013**

La secrétaire dépose une résolution adoptée par le Syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA) lors de leur assemblée du 21 janvier dernier. Cette résolution demande à la MRC de faire les pressions nécessaires auprès d'Hydro-Québec pour que des émondages soient faits régulièrement dans les boisés afin que les lignes électriques soient toujours dégagées. L'UPA Coaticook sera invitée à s'adresser directement à Hydro-Québec à cet effet.

**13.0 RAPPORTS**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation au déjeuner-réseautage des partenaires financiers du CLD, le lancement des activités du 150<sup>e</sup> de la Ville de Coaticook avec Johanne Blouin, la rencontre de la CRÉ-Estrie pour les projets des jeunes et la culture, la rencontre de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT) pour évaluer les projets dans le cadre de la PDRF, la soirée pour le Mérite estrien de la Tribune, la rencontre du club Quad au Parc de la Gorge, la rencontre des maires de l'Estrie avec le maire de Montréal, la rencontre avec le ministre pour le Pacte rural, la visite d'entreprises organisée par la SADC pour des étudiants de l'Université Bishop, etc.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau a assisté à une rencontre du COGESAF où il fut notamment question du budget de l'organisme. Un manque à gagner de 100 000 \$ pour 2014 entraîne des mises à pied chez le personnel.

Bertrand Lamoureux du Comité organisateur pour le tournoi de golf de la Fête régionale de la famille invite les élus à réserver le 3 juillet à leur agenda. Le tournoi se tiendra au Club de golf de Coaticook.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers culturels, indique que la Table de concertation culturelle travaille sur des activités dans le cadre du 150<sup>e</sup> de la Ville de Coaticook et le concours photo.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports indique qu'Acti-Bus a tenu son brunch annuel avec les employés. Au niveau du CLD, les principales activités ont été : la Tournée des municipalités, le déjeuner-réseautage et la tournée industrielle. En avril, se tiendra le Happening de la main d'œuvre.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique qu'au niveau du PGMR, le comité travaille sur le plan d'actions. Au niveau de Récup-Estrie, le nouveau président est M. Hugues Grimard. Le marché est présentement en baisse pour les matières recyclées.

Réjean Masson, responsable des dossiers de sécurité publique (services policiers) indique qu'il y a une hausse du nombre de collisions sur le territoire. On observe une baisse des crimes contre la personne et des crimes contre la propriété. La baisse se situe surtout au niveau des vols simples.



## **LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

On note toutefois une hausse au niveau des introductions par effraction et des interventions nécessitées pour le déclenchement de système d'alarme.

Henri Pariseau, responsable des dossiers Forêt indique que lors de la dernière rencontre du CCFP, la firme Del Degan Massé a présenté les grandes lignes du rapport final du projet de portrait et de plan d'action visant la diversification économique, l'exploitation durable et la mise en valeur de la forêt privée de la MRC (projet financé par le fonds de diversification). L'inspecteur régional Jean-Bernard Audet a présenté un résumé des certificats d'abattage d'arbres émis en 2013.

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que les principaux dossiers ont trait aux déplacements actifs des familles. À titre de déléguée au niveau du CAB, indique qu'il y a eu beaucoup de changement de personnel. À titre de représentante à la SADC, elle informe le conseil que les règlements seront revus.

### **13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC**

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants : le nouveau Crieur public, des capsules radio sur la gestion des matières résiduelles et la culture, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie et le rapport annuel, l'harmonisation des règlements applicables par la SQ, le nouveau PGMR, divers projets au niveau des cours d'eau, le suivi des projets en cours au niveau des Partenaires pour de saines habitudes de vie, divers projets de génie municipal, la création et l'impression de la matrice de Stanstead-Est, la validation des zones d'embâcles, divers projets d'urbanisme, divers projets liés au loisir et à la culture, 10 nouveaux permis d'abattage d'arbres, soutien à divers organismes et municipalités, demandes de financement, etc.

### **13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

#### **13.4.1 DÉFI 5-30**

Les élus sont à nouveau invités à faire bouger leur population dans le cadre du Défi 5-30. Le Défi se tiendra durant 6 semaines en mars prochain et les inscriptions se font auprès de Sonia Doiron, agente de développement en loisirs d'ici le 1<sup>er</sup> mars. La municipalité de Saint-Malo défendra son titre de l'an dernier. Certaines entreprises de la région participeront également et les fonds recueillis serviront à pallier au manque à gagner avec la Fondation Bon Départ pour la région avec la fermeture du Canadian Tire.

#### **13.4.2 BULLETIN CONTACT - FQM**

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 28 janvier 2014 et du 10 février 2014.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.4.3 POLITIQUE DE SÉCURITÉ CIVILE 2014-2024 –  
POSITION DE LA FQM**

La secrétaire dépose la position de la FQM quant à la Politique de sécurité civile 2014-2024 présentée par le ministre de la Sécurité publique. La FQM, tout comme l'UMQ a indiqué qu'il n'est pas question pour le milieu municipal d'accepter de nouvelles obligations sans que celles-ci ne s'accompagnent de moyens correspondants. En résumé, pas de nouvelles obligations pour les municipalités sans les moyens pour y faire face.

**13.4.4 CLD DE LA MRC DE COATICOOK**

La secrétaire dépose les faits saillants de février 2014 pour le CLD de la MRC de Coaticook. Il s'agit d'un nouveau rapport préparé par la direction du CLD. Félicitations à Madame Nathalie Labrie, conseillère aux entreprises qui a reçu le titre de «Professionnelle en développement économique local et entrepreneurial 2013» de l'association des professionnels en développement économique du Québec – région Estrie.

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h04.

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 19 février 2014.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives